

## LENDEMAINS DE RÉVOLUTION EN TCHÉCOSLOVAQUIE

1671

*C'est sur ses conséquences dans la vie politique et économique d'un pays qu'on peut juger une révolution. Et son sens véritable n'apparaît en toute netteté que plus tard, par les modifications qu'elle a introduites dans la structure de la nation. A ce titre il est certes encore, trop tôt pour se faire une idée d'ensemble sur la révolution tchèque de février. Mais déjà les lignes essentielles du nouvel Etat se dégagent et si le plus gros des efforts du parti communiste victorieux est encore consacré à l'exploitation politique de la victoire et à la consolidation des positions acquises, les premières réformes de structure sont sur le chantier, qui préparent la transformation de la Tchécoslovaquie en une vraie « démocratie populaire ».*

### L'épuration

Depuis longtemps déjà les leaders communistes soulignent que la « nouvelle voie » vers le socialisme, celle de la « démocratie populaire » exige comme condition première la prise en mains de « l'appareil d'Etat, à tous ses échelons du haut en bas, par un parti marxiste, allié à d'autres partis sincèrement anti-impérialistes ». (Déclarations du secrétaire général du parti ouvrier polonais, M. Gomulka, à la conférence des Neuf). Aussi la pacifique révolution de février à peine achevée, la première tâche du parti communiste a-t-elle été la liquidation des organisations « réactionnaires », l'épuration de l'appareil d'Etat et la mise en place à tous les échelons responsables d'hommes politiquement sûrs.

« Il avait bien fallu, après la libération, déclarait tout récemment M. Gottwald, laisser à la bourgeoisie tchèque des moyens matériels et des droits politiques car la majorité des gens en ville et surtout à la campagne n'avaient pas encore vu clair dans son jeu ». Les événements de février ayant donc ouvert les yeux à l'ensemble des travailleurs, le parti communiste s'est décidé à éliminer définitivement la bourgeoisie de tous les rouages moteurs de l'Etat. Ce fut un des rôles des Comités d'action. Créés un peu partout dans les administrations, les entreprises industrielles et commerciales, les partis politiques, etc..., lors

de la révolution, ces Comités dont l'action est coordonnée par un Comité national s'attelèrent à la tâche de débarrasser le pays des éléments « réactionnaires ».

Les Comités d'action dans les administrations, entreprises, associations, etc..., n'eurent dès l'origine qu'un caractère provisoire : leur tâche, c'est-à-dire l'épuration des collectivités qu'ils représentent étant achevée, ils doivent se dissoudre.

Par contre les Comités d'action municipaux d'arrondissement, départementaux et le Comité central d'action sont destinés à devenir des institutions légales permanentes (fort analogues aux Soviets).

L'épuration fût vivement menée, un peu trop sans doute, puisque dès le 2 mars, le nouveau ministre de la Justice, M. Cepicka, demandait que les Comités n'étendissent pas leur action dans les entreprises industrielles, sauf dans les cas où ils pourraient parer à une menace contre le développement de la production. Et le 8 mars, devant la poursuite des licenciements, le Comité central d'action lançait l'ordre à tous les comités chargés de l'épuration « de cesser de révoquer les techniciens et les ouvriers qualifiés, la production étant menacée par les licenciements de main-d'œuvre qualifiée ». « Les ouvriers qualifiés, les techniciens, les calculateurs et les pointeurs doivent rester en place, même si l'on manque de confiance à leur égard », poursuivait l'appel qui ajoutait : « Les licenciements de ces catégories d'ouvriers ne peuvent être décidés qu'après accord de la direction centrale de l'industrie nationalisée et de la Fédération professionnelle syndicale ».

Des instructions furent même données aux comités d'action et aux conseils ouvriers d'entreprises, pour une révision générale des mesures d'épuration. Mais ces appels ne suffirent pas à enrayer la machine et la C.G.T. dut à plusieurs reprises intervenir directement. Le 10 mars, elle mettait en garde « contre les exclusions motivées par des raisons personnelles ». Le 17, elle précisait que « l'épuration ne devait pas servir à régler des comptes personnels et que l'appartenance à un parti politique ne suffisait pas à constituer une raison valable d'expulsion. Il faut, recommandait-elle, opérer très prudemment et trouver

un emploi aux ouvriers et employés frappés par les mesures d'épuration » emploi où ils ne puissent ni nuire à la production ni exercer une influence sur le personnel.

En même temps on décidait la dissolution des comités d'action de la première catégorie pour la fin du mois de mars.

On ignore encore le nombre des techniciens, cadres ou ouvriers touchés par l'épuration et affectés dans les secteurs déficitaires en main-d'œuvre (agriculture, travaux forestiers, mines, carrières, bâtiments, fonderies). Il est probablement assez élevé. Dans l'enseignement supérieur le recteur de l'Université de Prague, Dr Englis, trois professeurs de la Faculté de Droit, trois professeurs et cinq chargés de cours de la Faculté des Lettres, deux professeurs de la Faculté des Sciences, deux professeurs et un chargé de cours de l'Ecole supérieure des Sciences politiques et sociales, six professeurs de l'Ecole Polytechnique, deux professeurs de la Faculté de Droit de Brno, un professeur de l'Ecole de Pédagogie, et un de la Faculté de Médecine ont été officiellement révoqués ou mis en congé.

Dans l'armée 26 généraux et 430 officiers supérieurs ont été mis en congé avec trois mois de solde.

Au sein des partis politiques l'épuration n'a pas été moins vivement menée. Pour ne citer qu'un exemple, le parti le moins touché est peut-être le parti populaire catholique tchèque. Or, après avoir exclu l'ancien vice-président du Conseil et ministre des P.T.T. Mgr Hala, l'ancien ministre de la Santé publique, M. Prohazka, le président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement, Dr Duchacek, le secrétaire général du parti M. Klimka, le Comité d'action du parti populaire a exclu des rangs du parti 17 parlementaires et 14 membres influents.

Tous ces chiffres sont incomplets. Un vaste mouvement est en cours. Seules des considérations techniques le limiteront dans certains secteurs de la vie publique ou économique.

Car la consolidation du nouveau régime exige des hommes sûrs à tous les échelons. Et il n'eût certainement pas suffi de remplacer les directeurs des ministères ou des grandes industries nationalisées.

### Procès et réforme judiciaire

Le nouveau gouvernement n'a pas entamé et, — si l'on en croit la déclaration de M. Cepicka au député anglais Crossman — n'entamera pas de grands procès, type procès Petkov ou Maniu. « Le nouveau régime n'a pas besoin de martyrs », déclarait-on à Prague lors de l'internement dans un monastère des deux anciens ministres catholiques, Mgr Shramék et Hala, arrêtés au moment

où ils s'apprétaient à quitter le pays. Donc pas d'arrestations spectaculaires, si ce n'est celle des personnalités s'efforçant de traverser clandestinement la frontière. En tout, selon les chiffres officiels 200 civils et quelques militaires ont été emprisonnés.

Les seules affaires de quelque retentissement sont « le complot socialiste-national », et l'« affaire Drtina ». Dans le premier, découvert au cours de la crise, lors de la perquisition au siège du parti à Prague, sont impliqués le secrétaire général du parti, M. Vladimir Krajina et plusieurs députés, tous en fuite. Ils sont accusés d'espionnage au compte de puissances étrangères.

La seconde affaire, vise à démontrer l'aspect de « provocation » du complot découvert par l'ancien ministre de la Justice, au cours duquel on s'en souvient, des bombes avaient été envoyées par la poste à MM. Masaryk, Zenkt et Drtina. Des documents trouvés au ministère de la Justice auraient révélé que l'affaire avait été montée de toutes pièces, pour être utilisée comme une arme contre les communistes.

En même temps, M. Drtina, qui tenta de se suicider, est accusé d'avoir mené mollement l'épuration des traitres et collaborateurs. Plus de 40.000 cas de collaboration n'auraient pas été jugés du tout. M. Cepicka a pris l'affaire en mains et s'affirme décidé à la mener rondement. Tous les procès de collaboration qui n'ont pas apporté la condamnation requise, ceux qui ont amené un châtiment disproportionné avec le crime commis, seront rouverts.

D'une façon générale le Ministère de la Justice s'apprete à prendre en mains et à réorganiser l'appareil judiciaire pour donner une base légale à l'action entreprise.

Des tribunaux du peuple chargés de réviser les procès de collaboration et de compléter l'épuration vont être créés. Un Tribunal d'Etat « doté des moyens propres à régler rapidement tous les cas qui lui seront soumis » dans le cadre d'une loi nouvelle sur la protection de la République est institué.

Une autre loi va sanctionner les mesures prises par les Comités d'action et leur donner une base juridique « afin que ne se renouvellent pas les journées de triste mémoire au cours desquelles on vit, après la Libération, des membres des administrations populaires poursuivis pour des actes, que de bonne foi, ils avaient cru nécessaires ». La profession d'avocat va être complètement réorganisée. L'Union des avocats tchécoslovaque a été dissoute pour « attitude ouvertement hostile à la démocratie et aux intérêts nationaux dans le passé ». Aussi, dans l'avenir les connaissances et les qualités des avocats seront-elles utilisées, « au profit des travailleurs



pour défendre leurs intérêts et ceux de la République ». Les avocats auront « le caractère d'officiers d'administration publique et, en tant que défenseurs d'office, seront rétribués par l'Etat ».

### Premières mesures

M. Slansky, secrétaire général du parti communiste, commentant les événements sitôt après la révolution, conclut par ces mots : « Il ne faut pas que la victoire nous fasse perdre la tête ». La nouvelle démocratie populaire doit se mettre aussitôt au travail.

Pour permettre à tous les Communistes de venir à bout des tâches considérables que la situation exigeait d'eux, tous les Congrès, tel le 9<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste slovaque, furent ajournés *sine die*.

Le 5 mars, le nouveau gouvernement tenait sa première réunion. Il décidait aussitôt d'augmenter d'un kilog par mois la ration de pain ce qui la porte pour un consommateur adulte à 9 kilogs et demi. En même temps les fonctionnaires se voyaient gratifiés d'une avance de 300 couronnes par mois sur leur augmentation future de traitement. Une commission de spécialistes chargés d'élaborer une nouvelle loi sur les traitements et salaires fût créée. Un autre texte dégrèvant considérablement les agriculteurs fût élaboré : un ménage d'agriculteurs ne possédant que 7 ha. de terres n'aura plus d'impôts à payer. Des mesures analogues seront prises en faveur des artisans et petits commerçants.

Le 11 mars, l'Assemblée Nationale constituante approuvait à l'unanimité le programme du nouveau gouvernement : programme économique, basé sur les propositions du Congrès des Conseils d'entreprises — nous y reviendrons — programme de réforme judiciaire dont nous avons parlé ; programme de réorganisation de l'Etat. La nationalisation des théâtres et des cinémas fût décidée. Les programmes scolaires et universitaires seront remaniés. Les jurys d'examen comprendront des délégués des candidats. Une loi prévoyant l'étatisation partielle de l'enseignement et la suppression de la plupart des établissements d'enseignement religieux fut élaborée. Le titre « d'écoles » ne pourra plus être utilisé que par les établissements d'Etat. Les livres de classe ne pourront être imprimés que par l'imprimerie nationale. Le fonctionnement des écoles où l'enseignement est donné soit par des professeurs appartenant à des ordres religieux, soit dans une langue étrangère, sera soumis à l'autorisation préalable du Gouvernement.

L'enseignement religieux ne sera assuré que dans les établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré.

L'édition et la presse seront soumises au contrôle gouvernemental.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation de l'Etat, il a été décidé que toutes les lois importantes présentées au Gouvernement et au Parlement devront auparavant être discutées au sein des Assemblées populaires convoquées dans les villes et les campagnes par les « Comités d'action ». Tous les citoyens pourront participer à la discussion.

De leur côté, les Comités d'action ne se hâtaient pas à leur œuvre d'épuration. Celui des « Sokols » décidait d'unifier toutes les organisations de sports et de culture physique au sein des Sokols. Ceux des municipalités, un peu partout, désignaient de nouvelles municipalités. A Prague, par exemple, les communistes ont maintenant 45 sièges au lieu de 36. Les sociaux-démocrates 15 au lieu de 14, les socialistes tchèques (ancien Parti socialiste national) 12 au lieu de 34 et les catholiques tchèques 12 au lieu de 18. Les organisations de résistance occupent 4 sièges, la C.G.T. 6, la Fédération de la Jeunesse 2, le Conseil des ouvriers d'usines 2, les coopératives 2. Ces organisations n'étaient pas, jusqu'ici, représentées au sein du Conseil.

Mais surtout, on prépare les nouvelles élections, fixées au 23 mai. Chaque parti présentera une liste indépendante. Il n'y aura pas de bloc électoral. Et beaucoup des correspondants étrangers s'accordent à penser que ces élections seront libres. Ce qui signifie que les Tchèques pourront voter dans l'isolement pour le parti qu'ils choisiront. En fait, évidemment, ce choix n'est pas bien grand. Les sociaux-démocrates sont liés aux communistes et on parle de plus en plus, pour l'avenir, d'une fusion des deux partis. Les socialistes tchèques, les plus compromis par les procès, sont privés d'une bonne partie de leurs cadres. Seuls les populistes ont été, jusqu'ici, relativement épargnés. Leurs cadres régionaux sont restés en place, si les dirigeants ont changé, remplacés par ceux qui se sont ralliés au nouveau régime. Mais les communistes n'ont pas grand-chose à craindre des populistes, toujours assez faibles en Bohême-Moravie. La classe ouvrière est derrière Gottwald. Les mesures prises sont susceptibles de rallier beaucoup de petits fonctionnaires et de paysans. Depuis les événements de février, le Parti communiste connaît un essor considérable. A Prague où, avant-guerre, il n'avait que 8.000 membres; on en compte aujourd'hui plus de 300.000, dont 40.000 inscrits depuis février. Dans tout le pays, les adhésions affluent au rythme de 20 à 25.000 par jour. L'objectif que le parti s'était fixé, soit 2.000.000 de membres, sera bientôt atteint. Et le Comité central est obligé de refréner le zèle excessif de certains fonctionnaires, tel celui de Cesky Tesin, exclu pour avoir contraint, sous la menace, plusieurs personnes à adhérer au parti.

Les syndicats où dominent les communistes, comptent actuellement 2.450.000 membres. Le seul mois de mars a vu 150.000 adhésions. Dans ces conditions, des élections libres ne peuvent produire que le meilleur effet ; que risque un mouvement groupant 2 millions d'adhérents sur 6 millions d'électeurs ? La bourgeoisie, les classes moyennes sont trop heureuses de voir qu'on ne leur a pas tout pris. Ceux qui hésitaient à suivre les communistes par peur d'être compromis en cas de victoire des partis de droite, ont exactement les raisons contraires pour adhérer au parti ou voter communiste. Et des élections libres réussies donneront dans le pays plus de poids encore au gouvernement pour aller plus avant, sur la voie nouvelle.

### La nouvelle « démocratie populaire »

De par sa position géographique et sa structure économique, la Tchécoslovaquie s'intégrait déjà, avant la révolution, au bloc des démocraties populaires. Certes, le nouveau gouvernement renforcera encore les liens qui lient Prague à Varsovie, à Belgrade, à Bucarest, à Sofia. Il est probable même qu'il arrivera enfin à régler les différends qui opposaient la Tchécoslovaquie à la Hongrie à propos des minorités. Mais tout cela n'apportera pas grand-chose de nouveau. La Tchécoslovaquie, comme toute l'Europe orientale, a intérêt à maintenir ses relations commerciales avec l'Ouest. Et elle fera tout pour les développer. Les échanges avec l'Est ne dépasseront pas 45 % du total. Tout au plus, le remplacement de Jan Masaryk par Vlado Clémentis, et la démission des diplomates tchèques bien vus dans les capitales occidentales créeront-ils des difficultés supplémentaires.

Il n'en reste pas moins évident que la révolution de Prague a un retentissement considérable sur le plan international. Commentant les événements de ce point de vue, M. Gottwald déclarait tout récemment que, jusqu'ici, « la Tchécoslovaquie constituait la partie faible du front qui va de Stettin à Trieste, car la réaction n'avait pas renoncé à l'espoir que nous pratiquerions la politique des deux chaises. Cette brèche dans le front est aujourd'hui comblée ». A cette vue stratégique de la situation, le Président du Conseil tchèque ajoutait : « le fait que la défaite de la réaction se soit précisément produite chez nous, où l'industrie est fortement développée, ne doit pas être sous-estimé du point de vue de l'influence de cet événement sur la classe ouvrière d'Occident ». Et M. Kopecky, ministre de l'Information, précisait : « La Tchécoslovaquie doit devenir une République qui puisse porter la flamme du progrès et du socialisme jusque dans l'Ouest, afin d'y donner une impulsion aux forces d'une vie nouvelle pour une Europe populaire, démocratique et socialiste ». Ce qui résume assez bien le double

sens que les dirigeants communistes donnent aujourd'hui aux récents événements tchécoslovaques.

Pour réaliser cette République populaire, dont parlait M. Kopecky, le gouvernement a mis en route un vaste train de réformes de structure. La base première en est la résolution votée le 23 février dernier par le Congrès des Conseils d'usines. Celui-ci posait les revendications suivantes :

1°) *Nationalisation* du commerce de gros, tant d'exportation que d'importation, des grandes maisons de commerce, des entreprises pour la fabrication des spiritueux, la production et la distribution des médicaments et de toutes les entreprises capitalistes dont l'effectif de la main-d'œuvre dépasse 50 personnes, des entreprises du bâtiment, des imprimeries, des bains, des instituts de cure et des hôpitaux ;

2°) *Suspension des sentences* du Tribunal administratif suprême qui rendaient les entreprises nationalisées aux capitalistes, intégration immédiate des confiscations industrielles aux entreprises nationales ;

3°) Vote d'une loi constitutionnelle garantissant tous les *droits du peuple*, vote de lois confirmant une marche ultérieure vers le socialisme, la protection de l'*entreprise petite et moyenne*, vote de lois prévoyant un allègement fiscal des petits artisans, une nouvelle réforme agraire, un impôt agricole unifié et d'autres lois agricoles déposées sur le bureau du Parlement ;

4°) Vote d'une loi sur l'*assurance nationale* et règlement avec validité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948 de toutes les pensions ;

5°) Augmentation des *traitements des fonctionnaires de l'Etat* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948, approbation des autres projets de la C.G.T. à ce sujet et élaboration dans un délai de six mois d'une nouvelle échelle de traitements.

### Les nationalisations

La nationalisation des entreprises industrielles de plus de 50 employés et ouvriers réduira la part du secteur privé dans l'industrie de 20 % à 8 1/2 %. Dans certains secteurs, la nationalisation sera générale (extraction de la tourbe, entreprises de produits pharmaceutiques et médicaux, scieries de haut et moyen débit, fabriques de boissons alcoolisées fabriques de produits de viande, entrepôts frigorifiques, minoteries dont le rendement dépasse 150 quintaux de blé).

Dans les rayons totalement nationalisés, seul l'Etat est autorisé à fonder des entreprises nouvelles. L'indemnité pour les entreprises nationalisées sera refusée aux personnes poursuivies pour



infractions aux lois portant sur la sécurité de la République, sur le succès du plan biennal, sur la répression du marché noir et la protection des entreprises nationales.

Ne seront exonérées de la nationalisation que les entreprises appartenant aux coopératives et les entreprises sous gestion populaire.

Contrairement aux anciens décrets de nationalisation, des dispositions seront prises rendant impossible que l'effectif du personnel d'une entreprise privée dépasse le chiffre de 50.

Le capital privé sera complètement exclu du commerce en gros, qui sera désormais exercé exclusivement par des comptoirs centraux et régionaux. Dans la nationalisation, il sera procédé de façon à nationaliser seulement les firmes de commerce en gros nécessaires à la distribution nationalisée, alors que les autres firmes seront supprimées.

Le commerce extérieur sera exercé uniquement par des organisations d'importation et d'exportation. Le nombre de ces organisations, ainsi que les catégories des marchandises, seront fixés selon les besoins. Chacune de ces organisations sera désignée pour l'exportation ou l'importation d'une sorte ou d'une catégorie de marchandises, par exemple importateurs de bétail, de machines ou d'autres articles. Le but est de coordonner les importations et les exportations suivant le plan du commerce extérieur. Les mêmes principes seront appliqués pour la constitution des sociétés de transport ou des messageries internationales. Les grossistes qui seront exclus du commerce en gros pourront exercer le commerce en détail et l'activité des maisons de transport privées sera bornée aux transports à l'intérieur du pays.

Deux points de vue extrêmes déterminent la nouvelle organisation du commerce de gros : la subordination totale à l'industrie de la distribution en gros d'une part, la séparation totale de la distribution en gros d'avec la production d'autre part. Dans la production des biens d'investissement, les rapports avec l'industrie seront plus étroits, alors que dans les biens de consumma-

tion courante la distribution en gros peut être plus indépendante de la production. Pour la nouvelle organisation, on emploiera, autant que possible, les organismes existants des directions centrales des entreprises nationales, mais l'indépendance financière de la distribution doit être sauvegardée et adaptée à la consommation planifiée. Un comité pour les recherches des marchés sera constitué, et il sera procédé à une saine spécialisation, afin que la distribution rende les services auxquels elle est appelée.

La nationalisation des entreprises dont le chiffre du personnel dépasse 50 englobera également les magasins à prix unique, indépendamment de ce qu'ils vendent en détail. Mais, d'une façon générale, le petit commerce ne sera pas nationalisé.

D'après les statistiques de l'Office National tchèque, le nombre d'entreprises privées dépassant 50 employés est le suivant : 5 distilleries, 15 brasseries et malteries, 134 fabriques alimentaires, 293 usines métallurgiques, 18 scieries, 84 entreprises travaillant le bois, 38 papeteries, 53 usines chimiques, 50 entreprises de poteries et céramiques, 192 entreprises de bâtiment, 13 verreries, 510 entreprises textiles, 67 entreprises de bonneterie, 58 de cuir, 50 entreprises de presse.

La réforme agraire est en cours : les propriétés agricoles supérieures à 50 ha. seront confisquées, ainsi que les terres non exploitées par leur propriétaire. Les Commissions agricoles locales auront toute latitude pour laisser aux personnes civiles ou morales ecclésiastiques les propriétés dont la superficie ne dépasse pas 15 ha. Les commissions devront tenir compte, à cet égard, de l'attitude des dites personnes pendant l'occupation et à l'égard de la lutte pour la libération et de la démocratie populaire. Durant les deux derniers mois, 534.581 ha. ont été confisqués.

\*  
\*  
\*

Toutes ces réformes s'élaborent encore dans la confusion des lendemains de révolution. Mais déjà le nouveau train de l'Etat démarre sur la nouvelle voie. Cette voie, dont le Président Benès en acceptant la formation du nouveau gouvernement, disait qu'il souhaitait qu'elle soit celle qui apporte à tous le bonheur.

H. BLANC.